COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 JANVIER 2023

Délibération n°2023.01.002.B

Location de 35 places de stationnement sur le parking P2 Michel Vaillant

LE DIX JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 janvier 2023

Secrétaire de Séance: Dominique PEREZ

Membres en exercice: 28 Nombre de présents: 24 Nombre de pouvoirs: 4 Nombre d'excusés: 0

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DESAPHY à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel GERMANEAU à Isabelle MOUFFLET, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230110-2022_01_02B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2023 Publication : 18/01/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JANVIER 2023 DÉLIBÉRATION N° 2023.01.002.B PATRIMOINE Rapporteur : Monsieur DEZIER LOCATION DE 35 PLACES DE STATIONNEMENT SUR LE PARKING P2 MICHEL VAILLANT

Depuis le mois d'octobre dernier, les abords du siège boulevard Besson Bey, du site 137-139 rue de Paris et de l'Alpha sont progressivement soumis au stationnement payant selon 2 zones.

Cette nouvelle réglementation a des répercussions pour les agents des sites concernés qui utilisent leur véhicule personnel pour leur trajet domicile travail. En effet, malgré la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions du plan de mobilité employeur (instauration du forfait de mobilité durable, prise en charge à 100% de l'abonnement STGA et de 50% des autres abonnements de transport public ou de l'abonnement vélo, instauration du forfait de mobilité durable, extension du télétravail à 2 jours par semaine), il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'agents n'ont pas d'autres alternatives à l'utilisation de leur véhicule pour leur trajet domicile-travail en raison de contraintes personnelles ou d'une desserte en transports en commun non adaptée à leur trajet.

Aussi, un groupe de travail spécifique composé de membres de la direction générale, des ressources humaines, de la direction du patrimoine public et des représentants du personnel a été créé et a eu pour mission d'étudier la possibilité de proposer, à ceux qui ne peuvent utiliser d'autres moyens de transport que leur véhicule pour leur trajet domicile-travail, une offre de stationnement dans un périmètre proche.

Une enquête a été réalisée fin octobre sur les pratiques des agents des sites concernés afin d'avoir une connaissance précise des besoins pour bien calibrer les solutions à retenir. 208 agents (soit 73% des agents interrogés) ont participé à cette enquête. 175 d'entre eux (soit 84%) ont déclaré utiliser le plus souvent leur voiture personnelle pour se rendre au travail. La voiture est identifiée comme la meilleure option en termes de temps de trajet et de fiabilité. C'est également le mode de transport le plus utilisé chez ceux qui habitent en dehors de l'agglomération. 31% des agents se déclarent toutefois prêts à prendre le bus si les conditions de desserte en transport en commun sont améliorées. 13% se disent également prêts à covoiturer si la mise en relation avec d'autres collègues est facilitée.

Le besoin potentiel de places de stationnement ayant été déterminé à 100 - 120 places, une combinaison de plusieurs solutions est envisagée à ce jour :

- La location de places sur le parking EIFFIA Michel Vaillant qui seront disponibles dès le début de l'année 2023 :
- La mise à disposition du parking dit « des Charettes » par la ville d'Angoulême à proximité du siège où une trentaine de places pourraient être disponibles courant du 1^{er} trimestre 2023;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230110-2022_01_02B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/01/2023 Publication : 18/01/2023 Enfin, une opportunité s'est offerte en novembre dernier à GrandAngoulême sous la forme de la mise en vente du site de l'ancienne salle de sport « Top forme » (rue Guy Ragnaud à Angoulême). Ce site qui se compose d'un bâtiment, d'un espace de stationnement et d'un espace vert permettrait à GrandAngoulême d'envisager un projet global permettant de satisfaire à la fois au besoin d'espaces complémentaires du conservatoire pour assurer les enseignements et des conditions d'accueil et de travail plus adaptées mais également le besoin de stationnement des agents des sites communautaires sur le quartier de l'Houmeau. Cette opportunité est toutefois conditionnée à l'obtention des cofinancements nécessaires à l'acquisition de la parcelle et à la réalisation des travaux.

Dans l'immédiat, il est proposé d'autoriser la location de 35 places en ouverture « Grand compte » sur un abonnement 6/7 du lundi au samedi sans horaires restrictifs. Après négociation, la société EFFIA a consenti à GrandAngoulême une réduction de 10% par rapport à un tarif « professionnel » déjà minoré par rapport à leur tarif de base soit pour un trimestre un coût de 5 433,75 € HT soit 21 735 € HT à l'année.

Une première expérimentation sera faite sur 3 mois afin d'évaluer au terme de la période l'utilisation effective des places mises à disposition ainsi que les critères d'attribution des badges d'accès qui tiendront compte du lieu d'habitation de l'agent, favoriseront les agents s'engageant à covoiturer ou à renoncer à utiliser leur voiture 3 fois par semaine minimum (favorise la multi modalité), ceux qui n'ont pas d'autres alternatives à la voiture du fait d'un réseau de transport en commun non adapté ou ayant des enfants ou personnes à charge.

Je vous propose :

D'AUTORISER la location de 35 places sur le parking EFFIA P2 Michel Vaillant au coût de 5 433,75 € HT par trimestre.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour: 28 Contre: 0 Abstention: 0 Non votant: 0 APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230110-2022_01_02B-DE